

États financiers de la société Avenir Telecom

Compte de résultat au 31 mars 2014

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Chiffre d'affaires	149 299	244 546
Subventions d'exploitation	1	3
Achats de marchandises	(71 635)	(157 667)
Variation de stocks de marchandises	(6 582)	(1 438)
Autres achats et charges externes	(43 129)	(54 377)
Impôts et taxes	(1 847)	(2 173)
Salaires et traitements	(14 303)	(16 900)
Charges sociales	(5 702)	(6 384)
Dotation aux amortissements	(7 079)	(3 494)
Variation nette des provisions	(16 728)	459
Autres produits et charges	(1 418)	378
Résultat d'exploitation	(19 123)	2 953
Produits financiers	628	1 303
Charges financières	(1 306)	(1 586)
Autres éléments financiers relatifs aux Sociétés liées	(8 935)	7 289
Variation nette des autres provisions financières	(33)	(185)
Résultat financier	(9 646)	6 821
Produits exceptionnels sur opérations en capital	745	651
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1 130)	(673)
Résultat exceptionnel	(385)	(22)
Impôt sur les résultats	-	-
Résultat net	(29 154)	9 752

Bilan au 31 mars 2014

Actif

Milliers d'euros	Note	31 mars 2014	31 mars 2013
Immobilisations incorporelles	6	24 311	28 305
Immobilisations corporelles	6	2 742	10 427
Immobilisations financières	6	6 155	5 895
Total actif immobilisé		33 208	44 627
Stocks	7	19 648	31 857
Clients et comptes rattachés	8	17 236	27 165
Autres créances	8	16 275	31 402
Disponibilités	2	9 861	12 491
Total actif circulant		63 020	102 915
Charges constatées d'avance	10	3121	2 717
Ecart de conversion actif		70	28
Total de l'actif		99 419	150 287

Passif

Milliers d'euros	Note	31 mars 2014	31 mars 2013
Capital social	12	18 705	18 688
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12	5 703	5 703
Réserve légale	12	1 869	1 856
Réserves statutaires et réglementées	12	0	17
Report à nouveau	12	1 663	(8 076)
Résultat de l'exercice	12	(29 154)	9 752
Total capitaux propres		(1 214)	27 940
Provisions pour risques & charges	13	13 119	7 493
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2.1	33 857	35 448
Emprunts et dettes financières divers	2	20 785	10 614
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	19 004	49 690
Dettes fiscales et sociales	8	8 313	9 445
Autres dettes	8	5 083	7 997
Total des dettes		87 042	113 194
Produits constatés d'avance	10	460	1 650
Ecart de conversion passif		12	10
Total du passif		99 419	150 287

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers de la société Avenir Telecom.

Tableau de financement au 31 mars 2014

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net	(29 154)	9 752
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation	17 260	(12 278)
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles, corporelles et financières	11 249	15 507
Variation nette des provisions pour risques et charges	5 626	1 218
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs	385	22
Dividendes/Acompte sur dividendes	-	(29 025)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation	(8 644)	(6 357)
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients	5 454	44
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs	(24 726)	(15 069)
Variation des stocks	12 209	2 093
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation	(1 581)	6 575
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	(20 538)	(8 883)
FLUX D'INVESTISSEMENTS		
Produit net des cessions d'actifs	745	651
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(694)	(954)
Variation des comptes courants	19 769	8 559
Variation des autres actifs immobilisés	(356)	290
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (B)	19 464	8 546
FLUX DE FINANCEMENT		
Distribution de prime d'émission et/ou de dividendes	-	-
Remboursement des dettes financières	(4 039)	(28 183)
Nouvelles dettes financières	-	40 000
Variation des découverts bancaires	2 483	(20 420)
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement (C)	(1 556)	(8 603)
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	(2 630)	(8 940)
Trésorerie à l'ouverture (D)	12 491	21 431
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	9 861	12 491

Notes annexes aux états financiers annuels au 31 mars 2014

Note 1 – La Société

Avenir Telecom (« la Société ») est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

La Société intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements,
- de commercialisation de contrats de service,
- de commercialisation d'accessoires de téléphonie et multimédia.
- de commercialisation de cigarettes électroniques et de recharges depuis mai 2013.

La Société intervient en France comme société de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ou de commercialisation de contrats de service.

La Société organise sa distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, notamment à travers l'enseigne Internity. Avenir Telecom effectue également de la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution, de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés.

L'activité de la Société est sujette à des fluctuations saisonnières. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est coté sur Euronext List – compartiment C (Euronext Paris).

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 juin 2014 et sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Note 2 – Faits caractéristiques des exercices présentés

2.1 Financement de la Société

Les différents emprunts et dettes financières sont analysés comme suit au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013 :

En milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Convention de crédit 2012	29 120	32 760
Intérêts courus non échus	73	108
Emprunt Long terme	-	500
Emprunt Court terme (dont Convention de prêt 2010)	2 000	2 000
Découverts bancaires	2 506	23
Autres dettes bancaires	158	57
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	33 857	35 448
Emprunt Groupe	20 491	6 204
Compte-courants Groupe	186	4 301
Autres	108	109
Emprunts et dettes financières divers	20 785	10 614

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont été renégociés comme décrit dans la note 4.1 sur le risque de liquidité.

2.2 Provisions pour dépréciation des titres et créances Groupe et autres opérations intragroupe

L'ensemble des provisions sur entreprises liées décrites en note 19 et les éléments décrits en note 2.1 ci-dessus, sont inscrits au résultat financier. Leur impact net sur le résultat de la période s'analyse ainsi :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Variation nette des provisions sur titres (1)	37	32
Variation nette des provisions sur prêts (1)	-	(11 817)
Variation nette des provisions sur comptes courants (1)	(6 464)	(8 477)
Variation nette des provisions sur comptes clients (1)	(466)	(15)
Variation nette des provisions pour risques et charges (1)	(1 985)	(1 438)
Abandons de créances, nettes de reprises de provisions	(57)	-
Acompte sur dividendes (2)	-	29 025
Boni et mali de fusion (3)	-	(21)
TOTAL	(8 935)	7 289

(1)	<p>Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire de la participation est devenue inférieure à la valeur comptable. Dans l'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participations, il est tenu compte de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie future et de la contribution des filiales concernées aux capitaux propres consolidés.</p> <p>En cas de perte de valeur, les provisions sont imputées sur les titres de participation. En cas de valeur d'inventaire négative, la provision est ensuite imputée sur les actifs relatifs à ces filiales (prêts, comptes courants, créances clients) et une provision pour risque est constituée à hauteur de l'éventuelle quote-part des capitaux propres négatifs non encore provisionnés ou pour tenir compte des garanties octroyées par la Société à certaines filiales. Les provisions sur prêts, comptes courants et créances clients tiennent aussi compte des décisions de la Direction du Groupe en matière de soutien aux filiales en pertes.</p>
(2)	<p>En date du 29 juin 2012, l'administrateur unique d'Avenir Telecom Espagne a décidé l'octroi d'un dividende au profit d'Avenir Telecom France d'un montant de 9 017 milliers d'euros. Puis, en date du 27 mars 2013, l'administrateur unique d'Avenir Telecom Espagne a décidé l'octroi d'un dividende au profit d'Avenir Telecom France d'un montant de 20 008 milliers d'euros. Le montant total des dividendes reconnus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 est donc de 29 025 milliers d'euros.</p>
(3)	<p>En date du 30 septembre 2012, Avenir Telecom S.A. a décidé, en sa qualité d'associé unique, la dissolution sans liquidation de la société Avenir Service, entraînant la transmission universelle de son patrimoine. Cette dissolution a pris effet à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, soit le 18 janvier 2013. D'un point de vue fiscal, la dissolution a eu un effet rétroactif au 1^{er} avril 2012, premier jour de l'exercice social de la société absorbante comme de la société absorbée. Elle a généré un mali de fusion pour 31 milliers d'euros, enregistré sous la rubrique boni/mali de fusion, dans le résultat financier, au compte de résultat.</p> <p>En date du 15 janvier 2013, Avenir Telecom S.A. a décidé, en sa qualité d'associé unique, la dissolution sans liquidation de la société SCI Azur, entraînant la transmission universelle de son patrimoine. Cette dissolution a pris effet à l'expiration du délai d'opposition des créanciers, soit le 6 mars 2013. D'un point de vue fiscal, la dissolution a eu un effet rétroactif au 1^{er} avril 2012, premier jour de l'exercice social de la société absorbante comme de la société absorbée. Elle a généré un boni de fusion pour 10 milliers d'euros, enregistré sous la rubrique boni/mali de fusion, dans le résultat financier, au compte de résultat. En date du 18 mars 2013, les sociétés Aventoo, Stratege, Play Up, World Up ont été liquidées et l'impact dans les comptes de la Société n'est pas significatif.</p>

2.3 Restructuration du parc de magasins

Compte tenu de l'évolution actuelle du marché des télécom en France, la Société a souhaité accélérer sa transition vers les nouveaux marchés des accessoires, des smartphones alternatifs et des objets connectés. Le Conseil d'administration de la Société a ainsi décidé de restructurer le parc de magasins en projetant de se séparer de 22

points de vente non rentables et de modifier le concept du reste du parc pour le rendre plus compatible avec ses nouvelles activités. Cette décision s'est traduite de la manière suivante dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2014 :

- Le prix de cession estimé de ces magasins étant inférieur à la valeur comptable de leurs actifs non courants, les immobilisations incorporelles et corporelles correspondantes ont été dépréciées pour un montant respectif de 2 297 milliers d'euros et de 1 018 milliers d'euros (note 6.3 et 13) ;
- Du fait de ces cessions envisagées, les obligations liées à l'exploitation de ces magasins étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire de 2 352 milliers d'euros a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ (note 13) ;
- La modification envisagée du concept a également conduit la Société à revoir de manière prospective l'amortissement des agencements des magasins, ce qui se traduit par un amortissement complémentaire de 3 892 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 (note 6.2 et 6.3);

Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice de 12 mois clos au 31 mars 2014 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France.

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'analyse, la variation des valeurs brutes et les mouvements des amortissements sont détaillés en note 6, se décomposent ainsi :

Logiciels et brevets

Ce poste est constitué par les licences d'utilisation des logiciels acquis, évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire sur une durée d'un à trois ans, *pro rata temporis*.

Marques déposées et assimilées

Les coûts de dépôt des marques commerciales ou dénominations sociales acquises ou créées, ainsi que les frais de renouvellements des droits sont immobilisés.

Ces marques créées font l'objet d'un amortissement calculé sur la durée de protection du droit, soit généralement dix ans.

Droit au bail

Les droits au bail sont inscrits à leur coût historique d'acquisition. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement.

Fonds commercial

Le poste « Fonds commercial » est constitué des éléments suivants :

- Valorisation retenue des fonds de commerce dans le cadre de la fusion au 30 juin 1999 des sociétés JPC, Allo Telecom, Diafax France et Dircom pour une valeur de 1 829 milliers d'euros. Ces fonds de commerce ne faisant l'objet d'aucune protection juridique, avaient été amortis sur une durée de cinq ans, *pro rata temporis*. Ils sont intégralement amortis à la clôture de l'exercice. Mali de fusion et des fonds de magasins provenant des sociétés absorbées pendant l'exercice clos au 31 mars 2008 dont 12 806 milliers d'euros de mali de fusion. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement mais de provision pour dépréciation lorsque leur valeur comptable devient notablement supérieure à leur valeur actuelle (note 3.3). Le mali de fusion est principalement affecté aux fonds de commerce ou droit au bail des magasins. Lors de la cession des fonds de commerce ou droits au bail du magasin, la partie du mali affectée à ces actifs sous-jacents est décomptabilisée.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Postes	Durée d'utilité estimée (en années)
Installations et agencements des magasins	5 à 10
Autres agencements	10 ans
Matériel de bureau	3
Matériel informatique	3 à 4
Mobilier	5 ou 6

Les valeurs résiduelles des actifs corporels du Groupe ne sont pas significatives.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective, notamment dans le cas d'un changement de concept de magasins.

La Société n'encourt pas de dépenses de gros entretien nécessitant la constitution d'une provision.

3.3 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur comptable devient notablement supérieure à leur valeur actuelle. L'approche retenue est basée sur le règlement CRC 2002-10 et sur les précisions fournies par la norme internationale IAS 36, en particulier :

- une provision est constituée lorsque la valeur comptable des droits au bail est supérieure à la valeur la plus élevée, entre d'une part la valeur vénale et d'autre part, la valeur d'usage ;
- la valeur vénale des droits au bail résulte soit d'expertises externes, soit de la meilleure estimation du Management de la Société en fonction des données du marché ;
- la valeur d'usage est déterminée à partir des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif.

Les dotations ou reprises qui résultent de l'évolution de l'écart entre la valeur comptable et la valeur actuelle sont présentées sur la ligne « Variation nette des provisions » et contribuent au résultat d'exploitation. Les reprises suite aux cessions ou aux mises au rebut contribuent au résultat exceptionnel.

3.4 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. À la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. Dans l'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participations, il est tenu compte de la valeur actualisée des flux nets de trésorerie future et de la contribution des filiales concernées aux capitaux propres consolidés.

Les dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût d'acquisition. S'il y a lieu, une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à leur coût d'acquisition.

3.5 Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition déterminé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les frais accessoires et les remises accordées par les fournisseurs affectables à un produit.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales. Cette estimation tient compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock dont la rotation est faible. La variation de la dépréciation est enregistrée en « Variation nette des provisions ».

3.6 Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité de la Société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 90 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La dépréciation de ces créances représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. La variation de la dépréciation est enregistrée en « variation nette des provisions ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de provision pour dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités en « variation nette des provisions ».

Conformément aux normes applicables en France les créances nettes ne comprennent pas les créances cédées dans le cadre de l'affacturage pour un montant de 5 834 milliers au 31 mars 2014 et 9 817 milliers d'euros au 31 mars 2013 (note 4.1). Dans les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS, la Société conservant la majeure partie des risques et des avantages liés à ces créances, ces créances ont été maintenues à l'actif du bilan.

3.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes comprennent les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois.

Les créances cédées dans le cadre du financement des lignes de crédit à court terme sont enregistrées au passif en emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Les placements financiers correspondent à des Sicav, fonds communs de placement et certificats de dépôt. Ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils font, si nécessaire, l'objet d'une provision afin de ramener leur valeur au bilan à leur valeur probable de négociation.

3.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges découlant d'obligations légales ou implicites connues à la date d'établissement des comptes dont le fait générateur trouve sa source dans les périodes antérieures à la date de clôture. Ces provisions sont constituées lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux opérations suivantes :

(i)	Litiges en cours : en fonction de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation effectuée par le management de la Société et ses conseils
(ii)	Garantie sur annulation totale ou partielle des rémunérations sur abonnements en application des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires décrits en note 3.10.
(iii)	Risques sur filiales en application des principes décrits en note 2.2
(iv)	Pertes de change en application des principes décrits en note 3.9
(v)	Engagements de retraite : en France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge du départ à la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont immédiatement comptabilisés en résultat.
(vi)	Provisions pour contrats déficitaires : les contrats de location opérés par la Société sont principalement des contrats de location simple pour les magasins. Certains contrats de location deviennent des contrats déficitaires quand les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat et liés à l'exploitation du magasin. Dans ce cas, en supplément de la dépréciation enregistrée sur les actifs non courants des magasins, les obligations actuelles résultant du contrat déficitaire sont comptabilisées et évaluées comme des provisions.
(vii)	Les provisions pour restructurations concernent les coûts liés à des plans de licenciements collectifs (salaires, indemnités légales et supra légales, mesures d'accompagnement...). Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation de la Société vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

3.9 Conversion des éléments en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture. Les écarts résultant de cette conversion ont été directement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « Écarts de conversion » au bilan, à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents.

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques comptabilisées en charges financières de l'exercice. Dans la mesure où les opérations conduisant à la constatation de ces écarts de conversion actif et passif n'ont pas des échéances suffisamment voisines, bien que libellées dans la même devise, les pertes et gains latents ne sont pas considérés comme concourant à une position globale de change. Le montant de la dotation n'est donc pas limité à l'excédent des pertes sur les gains.

La quasi-totalité des dettes financières étant libellée en euros, la Société considère que le risque de change n'est pas significatif et n'a mis en place aucun instrument de couverture.

3.10 Comptabilisation des opérations

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires regroupe les éléments suivants :

- les rémunérations perçues des opérateurs sur souscription d'abonnements ou de contrats de service en fonction des principes décrits ci-dessous. Les indemnités versées par les opérateurs au moment de la signature ou pendant la durée des contrats de distribution sont comptabilisées conformément (i) à la substance des accords entre les parties et (ii) aux services en faveur de l'opérateur que ces indemnités visent à rémunérer ;
- les subventions mobiles perçues des opérateurs en l'absence d'obligation de reversement aux distributeurs ;
- les ventes de produits de téléphonie mobile (téléphones et accessoires) et de multimédia (PC, accessoires, appareils numériques...) ;
- les variations des provisions pour risque d'annulation de rémunération (voir ci-dessous) sont inscrites dans le chiffre d'affaires.

Coûts des produits vendus

Le coût de revient des produits de téléphonie mobile ou de multimédia vendus est comptabilisé en « Achats de marchandises ».

Coûts des services vendus

Le coût des services vendus est comptabilisé en « Autres achats et charges externes » et regroupe, en fonction des principes décrits ci-dessous, les éléments suivants :

- les rémunérations versées aux distributeurs sur souscription d'abonnements de téléphonie (téléphonie fixe ou mobile, services associés) ;
- les subventions mobiles versées aux distributeurs.

Rémunérations liées aux prises d'abonnements

Les rémunérations liées aux prises d'abonnements sont comptabilisées comme suit :

Souscription d'un abonnement

Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement ou de service par un utilisateur, la Société comptabilise en « Chiffre d'affaires » la rémunération due par l'opérateur et en « Autres achats et charges externes » l'éventuelle rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

Autres rémunérations

Les rémunérations complémentaires versées par les opérateurs et liées, soit à l'augmentation du nombre d'abonnés, soit à l'activité commerciale de l'opérateur avec la base d'abonnés, sont enregistrées en « Chiffre d'affaires » en fonction de l'évolution réelle constatée. Selon la nature du service rendu (ponctuel ou continu) et de la fiabilité des

estimations disponibles, ces rémunérations sont reconnues soit lors de la souscription du contrat, soit au fur et à mesure de la prestation de service, soit lors de la confirmation formelle du montant par l'opérateur.

Annulations de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles. Ces provisions sont déterminées soit par application des clauses contractuelles, soit sur la base de données statistiques historiques et sont comptabilisées en « Variation nette des provisions » au compte de résultat pour le montant facturé par l'opérateur et en « Provisions » au passif du bilan.

Vente de matériel de téléphonie, multimédia et accessoires

Distribution indirecte

Le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus lors de l'expédition du matériel au client en fonction des modalités de transfert des risques et avantages et à condition que le recouvrement des créances afférentes soit raisonnablement assuré. À la clôture de l'exercice, la Société enregistre des produits constatés d'avance lorsque la facturation et la sortie de stock sont intervenues avant le transfert de la majorité des risques et des avantages de la Société vis-à-vis de son client.

Distribution directe

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque la Société vend un produit à un client. Les ventes au détail sont généralement réglées en espèce ou par carte de crédit. Les produits comptabilisés représentent le montant brut de la vente et comprennent les commissions sur les paiements par carte de crédit. Ces commissions sont incluses dans les « autres achats et charges externes ».

3.11 Opérations de couverture de taux

Pour les opérations spéculatives, les gains et les pertes dénoués sont comptabilisés dans le résultat financier de l'exercice. Les pertes et gains latents correspondent aux variations de valeur de l'instrument : ils ne sont pas définitivement acquis, l'entreprise restant exposée à un renversement de tendance du marché tant qu'elle n'a pas dénoué sa position. Les gains latents ne sont pas pris en compte et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque de taux.

Pour les opérations de couverture, les gains et pertes dénoués sont constatés en résultat, pendant la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet élément.

Les gains et pertes latents sur l'instrument de couverture sont différés et comptabilisés en résultat au moment du dénouement de l'opération.

3.12 Résultat exceptionnel

Conformément aux recommandations de la doctrine comptable, la Société a retenu une définition restrictive du résultat exceptionnel. Ce dernier est constitué des seules plus ou moins-values sur cession d'éléments d'actif.

Note 4 – Gestion du risque financier

4.1 Facteurs de risque financier

Par ses activités, la Société est exposée à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt. Le programme de gestion des risques de la Société, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière de la Société. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

Risques de marché

Risque de change

La Société opérant principalement ses activités au sein de la zone euro, elle est peu exposée au risque de change et n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

Risque de variation de prix

La Société n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêt

La Société ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel la Société est exposée provient des emprunts à long terme et des découverts émis à taux variables qui exposent la Société au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt. La totalité du financement de la Société au 31 mars 2014 est à taux variable.

La Société gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en utilisant des tunnels participatifs visant à échanger du taux fixe contre du taux variable. Sur le plan économique, ces instruments de taux d'intérêts ont pour effet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. En règle générale, la Société contracte des emprunts à long terme à taux variables et les échange contre des emprunts à taux fixes inférieurs à ceux qu'elle pourrait obtenir si elle empruntait directement à taux fixe. Aux termes des contrats de ces instruments de taux d'intérêt, la Société convient avec des tiers d'échanger, selon une périodicité définie, le différentiel entre les taux contractuels fixes et variables par référence à un certain montant notionnel.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la société Avenir Telecom S.A. a couvert 60 % de l'encours de ce crédit par des couvertures de risque de taux d'intérêt conformément à ce qui était prévu dans le contrat de crédit. Le montant notionnel de ces couvertures à taux fixe est de 19 656 milliers d'euros, inchangé depuis le 31 mars 2013.

Au cours de la période, si les taux d'intérêts sur les emprunts du Groupe en euros avaient été supérieurs de 1 point, toutes autres variables étant constantes par ailleurs, le résultat après impôts de la période aurait été inférieur de 376 milliers d'euros.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients (grossistes, distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, la Société contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité et la concentration de ses clients (notamment les opérateurs de téléphonie pour l'activité prise d'abonnement et les distributeurs au titre de l'activité Ventes de produits), la Société est exposée au risque de crédit. Pour les clients opérateurs, la Société considère que le risque de crédit est limité compte tenu de la renommée et de la surface financière de ses clients. Pour les clients distributeurs, la Société a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, la Société a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des types de clients et gère l'encours net avec ses clients distributeurs à travers les rémunérations qu'elle doit leur verser au titre de la souscription des abonnements. L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

Risque de liquidité

Emprunts bancaires

Le Groupe gère sa liquidité dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. Dans ce contexte, la Société Avenir Telecom avait signé le 19 juin 2012 un contrat de financement bancaire de 40 millions d'euros avec un pool de six banques permettant le refinancement du capital restant dû de la convention de crédit mise en place en juillet 2007 et qui arrivait à échéance en juillet 2012. Le terme de ce contrat de financement était initialement prévu le 5 juin 2017.

En date du 30 juillet 2010, la Société avait également signé un contrat de prêt de 4 millions d'euros. Ce prêt avait été tiré en totalité.

Dans un contexte de pression persistante sur ses encours fournisseurs lié au repli de son activité historique de ventes de produits et services pour le compte des opérateurs, la société Avenir Telecom a engagé début octobre 2013 une négociation avec l'ensemble de ses partenaires financiers en vue d'adapter sa structure de financement. Dans le cadre de cette négociation, la semestrialité de 3,6 millions d'euros de décembre 2013 n'a pas été réglée.

La démarche engagée par Avenir Telecom offrait aux banques du pool la faculté de demander à la Société le remboursement anticipé de l'intégralité du capital restant, conformément aux termes de la convention de crédit. Un protocole a été conclu le 6 mars 2014 avec les partenaires financiers sous réserve de la levée de conditions suspensives et cumulatives. Ces conditions ayant été définitivement levées le 9 avril 2014, la totalité du capital restant dû de 30 120 milliers d'euros est donc classée en dettes financières courantes au 31 mars 2014. En avril 2014, du fait de la levée des conditions suspensives, le protocole est entré en vigueur et le capital restant dû a été intégralement classé en dettes financières non courantes pour un montant de 30 120 milliers d'euros, la première semestrialité étant prévue pour le 25 janvier 2016.

Les principales dispositions du protocole sont les suivantes:

Sujet	Principales dispositions															
Convention de crédit 2012 (montant initial de 40 millions d'euros)	<ul style="list-style-type: none"> • Un différé de remboursement de 25 mois est accordé du 4 décembre 2013 jusqu'au 25 janvier 2016 • Le capital restant dû de 29 120 milliers d'euros sera remboursé en 8 semestrialités du 25 janvier 2016 au 5 juin 2019 • La marge des banques sur le taux d'intérêt de référence (Euribor) est portée à 2,85% par an invariable jusqu'à l'échéance finale • Les garanties (suretés sur les fonds de commerce) sont prorogées jusqu'au nouveau terme pour tenir compte de l'extension de la maturité: les fonds de commerce de 32 magasins situés en France et dont la valeur nette comptable est de 2,3 millions d'euros sont donnés en garantie 															
Contrat de prêt 2010 (montant initial de 4 millions d'euros)	<ul style="list-style-type: none"> • Un différé de remboursement de 26 mois du 2 novembre 2013 jusqu'au 25 janvier 2016 est accordé • Le capital restant dû de 1 000 milliers sera remboursé en 4 échéances de 250 milliers d'euros (25 janvier 2016, 2 février 2016, 2 mai 2016, 2 août 2016) 															
Dettes court terme	<ul style="list-style-type: none"> • Le terme des concours court terme d'un montant total de 3 500 milliers d'euros est porté au 25 janvier 2016 															
Cas de défaut	<ul style="list-style-type: none"> • La clause de défaut et d'exigibilité du remboursement anticipé est mise en suspens jusqu'à la période de test s'achevant le 30 septembre 2015. • A partir du 30 septembre 2015, les ratios suivant devront donc à nouveau être respectés sous peine de devoir rembourser de manière anticipée la totalité de la dette liée à la convention de crédit : <table border="1" data-bbox="470 1057 1348 1366"> <thead> <tr> <th>Période de 12 mois s'achevant au</th> <th>Ratio « Dettes financières nettes / EBITDA » inférieur à :</th> <th>Ratio « Dettes financières nettes / fonds propres » inférieur à :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30 septembre 2015</td> <td>2,4</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td>31 mars 2016</td> <td>2,3</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td>30 septembre 2016</td> <td>2,3</td> <td>0,8</td> </tr> <tr> <td>31 mars 2017</td> <td>2,3</td> <td>0,8</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'EBITDA est calculé comme suit: somme du résultat opérationnel au sens des normes IFRS et du total des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises pour la période considérée, tels qu'ils figurent dans le compte de résultat consolidé et dans les annexes des comptes consolidés.</p>	Période de 12 mois s'achevant au	Ratio « Dettes financières nettes / EBITDA » inférieur à :	Ratio « Dettes financières nettes / fonds propres » inférieur à :	30 septembre 2015	2,4	0,8	31 mars 2016	2,3	0,8	30 septembre 2016	2,3	0,8	31 mars 2017	2,3	0,8
Période de 12 mois s'achevant au	Ratio « Dettes financières nettes / EBITDA » inférieur à :	Ratio « Dettes financières nettes / fonds propres » inférieur à :														
30 septembre 2015	2,4	0,8														
31 mars 2016	2,3	0,8														
30 septembre 2016	2,3	0,8														
31 mars 2017	2,3	0,8														

La convention de crédit 2012 comporte également des clauses de remboursement anticipé obligatoire en cas notamment de changement de contrôle de la Société, de cessions d'actifs et de génération de trésorerie excédentaire (« excess cash flow »).

La convention de crédit 2012 comprend en outre les restrictions usuelles portant principalement sur le montant des investissements, l'endettement supplémentaire, les engagements hors bilan, les opérations de croissance externe et l'octroi de sûretés et de prêts.

Dans le cadre de cette procédure, des frais ont été engagés pour un montant de 563 milliers d'euros. S'agissant d'une renégociation de dette, ils ont été classés en charges constatées d'avance et sont comptabilisés en charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Affacturage

Afin de financer son besoin en fonds de roulement la Société a signé en date du 26 juin 2007 un contrat d'affacturage. Au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, les montants relatifs à l'affacturage sont analysés comme suit :

En milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Montant tiré	2 970	611
Montant dû au / (par) le factor	-	-
Montant disponible	1 277	7 953
Dépôt de garantie	1 587	1 253
Créances cédées	5 834	9 817

Au 31 mars 2014, la Société a cédé 5 834 milliers d'euros de créances non encaissées. Ces créances ont été décomptabilisées du poste « Clients et comptes rattachés » et enregistrées dans le poste « Disponibilités » pour un montant de 4 247 milliers d'euros (note 3.6), déduction faite du dépôt de garantie enregistré dans le poste « Immobilisations financières » pour un montant de 1 588 milliers d'euros.

4.2 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés ou le montant du remboursement de prime d'émission aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, la Société suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement et d'autres ratios qui conditionnent les échéanciers de remboursement de certains crédits (voir ci-dessus le calcul des ratios sur la convention de crédit).

Note 5 – Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

La Société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2014 ont été réalisées dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

5.1 Comptabilisation des rémunérations attendues des opérateurs

La Société estime, lors de chaque clôture, la rémunération nette restant à recevoir des opérateurs, ainsi que les rémunérations restant à verser aux distributeurs indépendants. Ces estimations sont issues des systèmes d'information de la Société de suivi des souscriptions de contrats d'abonnement. Ces suivis peuvent différer des contrats effectivement enregistrés par les opérateurs ou les distributeurs. Ces estimations concernent aussi les annulations de rémunérations basées sur des clauses contractuelles et des données historiquement constatées.

Pour les rémunérations à recevoir des opérateurs, lorsque le montant net effectivement perçu diffère des rémunérations initialement estimées, la différence est imputée en chiffre d'affaires au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

Pour les rémunérations à verser aux distributeurs, lorsque le montant devant être effectivement payé diffère des charges initialement estimées, la différence est imputée en « autres achats et charges externes » au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

5.2 Dépréciations des stocks

La Société estime la valeur de réalisation future de ses produits en stock. Le matériel de téléphonie mobile, de multimédia ou les accessoires sont soumis à une obsolescence technologique et commerciale rapide. Les estimations de la Société sur les dépréciations des stocks prennent en considération cette donnée. Dans le cas où le prix effectif de réalisation du stock diffère des estimations de la Société, l'éventuelle différence est comptabilisée en « variation nette des provisions » lors de la réalisation effective de la vente.

5.3 Dépréciations des créances clients

Le Groupe doit estimer les risques de recouvrement de ses créances en fonction de la situation financière de ses clients. Des dépréciations sont comptabilisées au regard de ces estimations et correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs recouvrables estimés.

5.4 Estimations relatives au parc de magasins

La Société soumet les immobilisations incorporelles et corporelles relatives aux magasins à un test de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 3.3. Les montants recouvrables (valeur actuelle) des immobilisations corporelles et incorporelles sont déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

La Société estime aussi la durée d'utilité des immobilisations. Cette durée est revue et, le cas échéant, ajustée à chaque clôture. Dans ce cas, le changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective, notamment dans le cas d'un changement de concept de magasins.

Enfin, certains contrats de location de magasin sont déficitaires lorsque les obligations liées à l'exploitation de ces magasins sont supérieures aux avantages économiques futurs. Lorsque la Société décide de se séparer de ces points de vente, en supplément de la dépréciation enregistrée sur les actifs non courants, une provision pour contrat déficitaire est reconnue.

5.5 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction des impôts supplémentaires estimés exigibles. Lorsque, in fine, le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence est imputée en charge ou en produits d'impôts sur le résultat.

Note 6 – Actif immobilisé

6.1 Variation des immobilisations brutes

Valeurs brutes	31 mars 2013	Acquisitions	Cessions	31 mars 2014
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, brevets et marques	4 150	56	-	4 206
Droit au bail	13 870	-	(595)	13 275
Fonds commercial (1)	15 705	-	(240)	15 465
Nom de domaine	265	245	-	510
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
TOTAL	33 990	301	(835)	33 456
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	24 561	188	(919)	23 830
Matériel et outillage industriel	509	-	-	509
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 925	205	(4)	9 126
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-

TOTAL	33 995	393	(923)	33 465
Immobilisations financières				
Titres particip, consolidés	5 181	-	(52)	5 129
Titres particip, non consolidés	6 770	-	-	6 770
Créances rattachées à des participations	519	-	-	519
Dépôt de garantie	3 184	359	(56)	3 487
Prêts et autres immobilisations	18 604	186	(223)	18 567
Actions propres	1 501	-	-	1 501
TOTAL	35 759	545	(331)	35 973
TOTAL DES VALEURS BRUTES	103 745	1 239	(2 089)	102 895

(1) Dont mali de fusion de 11 833 milliers d'euros au 31 mars 2014 (12 073 milliers d'euros au 31 mars 2013). La baisse du mali correspond à la part du mali qui était affecté à des fonds de commerce ou droit au bail cédés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

6.2 Variation des amortissements

AMORTISSEMENTS	31 mars 2013	Dotations	Reprises	31 mars 2014
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, brevets et marques	3 836	365	-	4 201
Fonds commercial	1 829	-	-	1 829
TOTAL	5 665	365	-	6 030
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 735	5 415	(677)	20 473
Matériel et outillage industriel	509	-	-	509
Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 298	1 299	(3)	8 594
TOTAL	23 542	6 714	(680)	29 576
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	29 207	7 079	(680)	35 606

6.3 Réconciliation des valeurs brutes, amortissements et provisions avec les valeurs nettes comptables du bilan

En milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Immobilisations incorporelles		
Valeurs brutes (note 6.1)	33 456	33 990
Amortissement (note 6.2)	(6 030)	(5 665)
Provisions (note 13)	(3 115)	(20)
Valeurs nettes comptables	24 311	28 305
Immobilisations corporelles		
Valeurs brutes (note 6.1)	33 465	33 995
Amortissement (note 6.2)	(29 576)	(23 542)
Provisions (note 13)	(1 147)	(26)
Valeurs nettes comptables	2 742	10 427
Immobilisations financières		
Valeurs brutes (note 6.1)	35 973	35 759
Provisions (note 13)	(29 818)	(29 864)
Valeurs nettes comptables	6 155	5 895

Les provisions sur immobilisations financières comprennent les provisions sur titres de participations, sur créances rattachées aux participations, sur prêts, sur dépôts et cautionnements et sur actions propres.

6.4 Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

<i>Filiales et participations</i>	<i>Capitaux propres</i>	<i>Quote-part du capital détenu en %</i>	<i>Valeur brute comptable des titres détenus</i>	<i>Provisions sur titres détenus</i>	<i>Valeur nette comptable des titres détenus</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>
Filiales détenues à plus de 50%						
Filiales françaises						
P Cetelec	(168)	99.80	8	8	-	-
Voxland	200	100	80	-	80	1 261
Filiales étrangères						
Avenir Telecom International	(7 136)	99.90	500	500	-	-
Avenir Telecom Espagne	71 776	99.90	573	-	573	90 618
Avenir Telecom Pologne	EL	100	6 428	6 428	-	-
Fintelco SGPS	(5 791)	67.35	99	99	-	-
Participations détenues entre 10 et 50%						
Filiales françaises						
Médiavet	NC	48.94	3 869	3 869	-	NC
Autres participations inférieures à 10%						
Filiales françaises						
CHAMNORD GIE Chambéry	NC	NS	159	-	159	NC
GERCA GIE Avignon	NC	0.33	183	-	183	NC
Filiales étrangères						
Avenir Telecom Benelux	(7 401)	0.1	NS	NS	-	-
Avenir Telecom Belgique	(14 638)	0.01	NS	-	NS	-
TOTAL			11 899	10 904	995	

(1) Sociétés sans activité.

EL : En liquidation.

NC : Non communiqué.

NS : Non significatif.

Filiales et participations	Prêts et avances consentis et compte-courant (2)	Provisions sur prêts et compte-courant	Montant des cautions et avals donnés par la Société
Filiales détenues à plus de 50%			
Filiales Françaises			
P Cetelec ⁽¹⁾	141	51	-
Voxland	287	0	0
Filiales Etrangères			
Avenir Telecom Espagne	-	-	-
Avenir Telecom International	11 338	7 142	-
Avenir Telecom Pologne ⁽¹⁾	1 761	1 761	-
Fintelco SGPS ⁽¹⁾	2 118	2 118	-
Participations détenues entre 10 et 50%			
Filiales Françaises			
Mediavet ⁽¹⁾	-	-	-
Autres participations inférieures à 10%			
Filiales françaises			
CHAMNORD GIE Chambéry			
GERCA GIE Avignon			
Filiales Etrangères			
Avenir Telecom Belgique ⁽¹⁾	300	300	-
Avenir Telecom Benelux ⁽¹⁾	7 185	7 185	-
TOTAL	23 130	18 557	

(1) Société sans activité

(2) Les prêts et avances consentis sont classés sur la ligne « Immobilisations financières » et les comptes courants sont classés sur la ligne « Autres créances ».

EL : En liquidation.

NC : Non communiqué.

NS : Non significatif.

Les créances de l'actif immobilisé et de l'actif circulant ainsi que les prêts liés à des participations indirectes ne sont pas intégrés dans ce tableau.

Note 7 – Stocks

En milliers d'euros	31 mars 2014			31 mars 2014		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Stock matériel de téléphonie mobile	11 048	(4 490)	6 558	22 786	(568)	22 218
Stock matériel de multimedia	16 207	(3 850)	12 357	11 051	(1 412)	9 639
TOTAL GENERAL	27 255	8 340	18 915	33 837	1 980	31 857

Les stocks de matériel de téléphonie et de matériel de multimédia comprennent également les accessoires associés.

Note 8 – États des échéances des créances et des dettes

8.1 État des créances

En milliers d'euros	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	519	-	519
Prêts (1)	18 567	18 396	171
Autres immobilisations financières (1)	3 487	3 487	0
TOTAL	22 573	21 883	690
Créances de l'actif circulant			
Créances clients opérateurs	6 087	6 087	-
Autres créances de téléphonie	24 933	24 933	-
Personnel et organismes sociaux	84	84	-
Etat et autres collectivités publiques	1 368	1 368	-
Groupe et associés	52 402	52 402	-
Débiteurs divers (2)	7 274	7 274	-
Charges constatées d'avance	3 121	3 121	-
TOTAL	95 269	95 269	-
TOTAL GENERAL	117 842	117 152	690

- (1) Les prêts envers les sociétés du Groupe ou les autres immobilisations financières sans échéance déterminée sont classés dans la catégorie des créances ayant une échéance inférieure à un an.
Le poste « Débiteurs divers » comprend notamment des comptes fournisseurs débiteurs pour 2 504 milliers d'euros et des avances et acomptes versés pour 3 342 milliers d'euros au 31 mars 2014 (1 400 milliers d'euros au 31 mars 2013 pour les fournisseurs débiteurs et 1 586 milliers d'euros pour les avances et acomptes versés).

8.2 État des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit				
- à 1 an maximum à l'origine	3 664	3 664	-	-
- à plus de 1 an à l'origine (3)	30 193	30 193		-
Emprunts et dettes financières divers (2)	20 599	20 491	108	-
Groupe et associés (4)	186	186	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 004	19 004	-	-
Personnel et organismes sociaux	5 033	5 033	-	-
Etat et autres collectivités publiques	3 280	3 280	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes (1)	5 083	5 083	-	-
Produits constatés d'avance	460	460	-	-
TOTAL GENERAL	87 502	87 394	108	-

- (1) Le poste « Autres dettes » comprend principalement des comptes clients créditeurs pour 1 109 milliers d'euros et des avoirs à établir pour 3 809 milliers d'euros au 31 mars 2014 (au 31 mars 2013, le poste comprenait 3 368 milliers d'euros de clients créditeurs et 4 557 milliers d'euros d'avoirs à établir).
- (2) Dont 20 491 milliers d'euros d'emprunt auprès de filiales.
- (3) Le 9 avril 2014, du fait de la levée des conditions suspensives prévues au protocole intervenu avec les banques, les dettes financières ont été reclassées en dettes financières non courantes pour un montant de 30 120 milliers d'euros (note 4.1).
- (4) Les dettes envers les sociétés du Groupe sans échéance déterminée sont classées dans la catégorie des dettes ayant une échéance inférieure à un an.

Note 9 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La trésorerie comprend notamment les créances cédées dans le cadre du financement des lignes de crédit court terme de la Société (note 4.1).

Note 10 – Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance au 31 mars 2014 concernent exclusivement des opérations liées à l'exploitation :

- les charges constatées d'avance s'élèvent à 3 121 milliers d'euros et correspondent principalement aux charges de loyers ;
- les produits constatés d'avance s'élèvent à 460 milliers d'euros correspondant à 359 milliers de produits constatés d'avance liées à des facturations de marchandises pour lesquelles il n'y a pas eu de transfert des risques et avantages de la Société vers le client au 31 mars 2014 (note 3.10) et à 101 milliers d'euros de coopérations publicitaires non encore utilisées.

Note 11 – Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer s'élèvent à un montant de 13 578 milliers d'euros au 31 mars 2014 et comprennent essentiellement les rémunérations à payer aux distributeurs et les factures fournisseurs non parvenues.

Les produits à recevoir s'élèvent à un montant de 13 563 milliers d'euros au 31 mars 2014 et comprennent essentiellement les rémunérations à recevoir des opérateurs.

Note 12 – Capital social et capitaux propres

Capital social

Au 31 mars 2014, le capital social s'établit à 18 705 milliers d'euros pour 93 525 895 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Avenir Télécom	800 000	0.86%	0.00%	800 000	0.86%	0.00%
OXO	27 882 400	29.81%	39.64%	27 882 400	29.84%	39.72%
Jean-Daniel Beurnier	19 090 353	20.41%	27.14%	19 090 353	20.43%	27.19%
Robert Schiano-Lamoriello	330 520	0.35%	0.47%	330 520	0.35%	0.47%
Actions de concert	47 303 273	50.58%	67.26%	47 303 273	50.62%	67.38%
Agnés Tixier	211 140	0.23%	0.30%	168 640	0.18%	0.24%
Pierre Baduel	207 940	0.22%	0.30%	165 440	0.18%	0.24%
NPC2 Conseils	100	0.00%	0.00%	100	0.00%	0.00%
Bosco Souto				-	-	-
Equipe dirigeante	419 180	0.45%	0.60%	334 180	0.36%	0.48%
Public	45 003 442	48.12%	31.99%	45 003 442	48.16%	32.05%
Total	93 525 895	100%	100%	93 440 895	100%	100%

Dividendes par actions et remboursement de primes d'émission

Les sommes versées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 étaient nulles comme au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Actions propres

La Société détient ses propres actions dans le but de financer sa croissance externe. Ces actions sont donc enregistrées en immobilisations financières.

Nombre d'actions	Valeur brute	Provision	Valeur nette
	En milliers d'euros		
800 000	1 501	1 165	336

Options de souscription d'actions

Attributions d'options de souscription d'actions

Au 31 mars 2014, les options attribuées se répartissent comme suit :

Plan	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (en euro)	Rabais	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre total d'options attribuées	Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options levées sur exercices antérieurs	Nombre d'options exerçables au 31 mars 2013	Nombre d'options levées sur l'exercice	Solde à lever au 31 mars 2014	Nombre d'options exerçables au 31 mars 2014	Date d'expiration
26/01/2007	26/01/2010	2,59	5%	10	595 000	280 000	-	315 000	-	-	0	26/01/2014
14/12/2007	14/12/2010	2,02	5%	15	745 000	325 000	-	420 000	-	420 000	420 000	14/12/2014
15/12/2008	15/12/2011	0,82	0%	19	665 000	390 000	-	275 000	-	275 000	275 000	15/12/2015
15/12/2009	15/12/2012	1,00	5%	14	570 000	215 000	-	-	-	355 000	-	15/12/2016
23/12/2010	23/12/2013	0,77	5%	18	640 000	200 000	-	-	-	440 000	-	23/12/2017
TOTAL					3 215 000	1 410 000	-	1 010 000	-	1 490 000	695 000	

L'évolution du nombre d'options à lever est la suivante :

Solde à lever au 31 mars 2013	Nombre d'options levées sur l'exercice	Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options attribuées	Solde à lever au 31 mars 2014
1 805 000	-	315 000	-	1 490 000

Il n'y a pas de conditions de performance, de marché ou hors marché, attachées à ces plans d'options de souscription d'actions.

Les actions remises aux salariés ne seront pas rachetées sur le marché mais nouvellement émises. En l'absence de sortie de ressources pour la Société lors de la remise des actions, aucune charge n'est constatée, ni lors de la décision d'attribution, ni lors de l'attribution définitive des actions émises aux salariés.

Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions

Au 31 mars 2014, les actions gratuites attribuées se répartissent comme suit :

<i>Date d'attribution</i>	<i>Date d'acquisition</i>	<i>Nombre de bénéficiaires à l'origine</i>	<i>Nombre d'actions gratuites attribuées</i>	<i>Nombre d'actions gratuites caduques du fait du départ des salariés</i>	<i>Solde en cours d'acquisition au 31 mars 2014</i>	<i>Nombre d'actions gratuites acquises jusqu'au 31 mars 2014</i>
16/12/2005	16/12/2008	3	160 000	-	-	160 000
26/01/2007	26/01/2010	3	160 000	-	-	160 000
14/12/2007	14/12/2010	3	170 000	-	-	170 000
29/10/2008	29/10/2011	3	170 000	-	-	170 000
11/02/2011	11/02/2014	2	85 000	-	-	85 000
TOTAL			745 000	-	-	745 000

L'évolution des actions gratuites attribuées est la suivante :

<i>Nombre d'actions gratuites attribuées et non encore acquises au 31 mars 2013</i>	<i>Nombre d'actions gratuites caduques du fait du départ des salariés</i>	<i>Nombre d'actions gratuites attribuées sur l'exercice</i>	<i>Nombre d'actions gratuites acquises au 31 mars 2014</i>	<i>Nombre d'actions gratuites attribuées et non encore acquises au 31 mars 2014</i>
85 000	-	-	85 000	-

Il n'y a pas de conditions de performance, de marché ou hors marché, attachées à ces plans d'actions gratuites.

L'acquisition de ces actions gratuites par les salariés et/ou mandataires sociaux n'est définitive qu'à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur date d'octroi.

Les actions remises aux salariés ne seront pas rachetées sur le marché mais nouvellement émises. En l'absence de sortie de ressources pour la Société lors de la remise des actions, aucune charge n'est constatée, ni lors de la décision d'attribution, ni lors de l'attribution définitive des actions émises aux salariés.

Tableau de variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Capital</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves et report à nouveau</i>	<i>Résultat net</i>	<i>Total</i>
Capitaux propres au 31 mars 2013	18 688	5 703	(6 203)	9 752	27 940
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	9 752	(9 752)	-
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	17	-	(17)	-	-
Résultat au 31 mars 2014	-	-	-	(29 154)	(29 154)
Capitaux propres au 31 mars 2014	18 705	5 703	3 532	(29 154)	(1 214)

Les réserves comprennent la réserve légale, les réserves statutaires et réglementées ainsi que le report à nouveau.

L'augmentation de capital est liée à l'acquisition définitive d'actions gratuites.

Note 13 – État des provisions

En milliers d'euros	31 mars 2013	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassement	31 mars 2014
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	382	1 161	(197)	-	-	1 346
Provisions pour déremunération	1 097	-	(224)	-	-	873
Provision pour risque sur filiales	5 360	2 177	(192)	-	-	7 345
Provisions pour pertes de change	29	47	(6)	-	-	70
Provision pour engagements de retraite	625	139	-	-	-	764
Provision sur immobilisations (1)	-	2 352	-	-	-	2 352
Provision pour restructuration	-	369	-	-	-	369
Provision pour charges sociales	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7 493	6 245	(619)	-	-	13 119
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles (1)	20	3 115	(20)	-	-	3 115
Sur immobilisations corporelles (1)	26	1 147	(26)	-	-	1 147
Sur titres de participation (note 6.3 et 6.4)	10 942	-	(37)	-	-	10 905
Sur créances rattachées aux participations (note 6.3)	519	-	-	-	-	519
Sur prêts (note 6.3)	17 160	-	-	-	-	17 160
Sur dépôts et cautionnements (note 6.3)	81	-	(11)	-	-	70
Sur actions propres (note 6.3)	1 162	2	-	-	-	1 164
Sur stocks	1 980	6 360	-	-	-	8 340
Sur comptes clients	10 792	3 317	(226)	(99)	-	13 784
Sur comptes courants	37 153	7 136	(673)	-	-	43 616
Sur autres créances (2)	1 212	245	(220)	-	-	1 237
TOTAL	81 047	21 322	(1 213)	(99)	-	101 057

(1) Ces provisions sont essentiellement en lien avec la décision de restructurer le parc de magasins (note 2.3).

(2) La provision sur autres créances s'élevant à 1 237 milliers d'euros est principalement une provision sur les fournisseurs débiteurs et notes de débits pour un montant de 763 milliers d'euros.

Annulation de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles, les provisions enregistrées dans les comptes clos au 31 mars 2014 ont été calculées sur la base de données statistiques historiques.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 31 mars 2014.

Provisions pour contrats déficitaires

Les obligations liées à l'exploitation de ces magasins « dont il est prévu la cession » étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ (note 12).

Contrôle fiscal

La Société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 30 juin 2006 et 31 mars 2007 et 2008. Le 6 novembre 2009, elle a reçu une première proposition de rectification interruptive en matière d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006 et en matière de TVA au titre de la période du 1er juillet 2005 au 31 décembre 2006. Cette proposition de rectification a été contestée par la Société et l'administration fiscale a par la suite modifié sa proposition de rectification. Les demandes restantes de l'administration fiscale sont les suivantes :

- En matière d'impôt sur les sociétés, réduction des actifs d'impôts différés non comptabilisé d'un montant de 3 585 milliers d'euros ;
- Rectifications en matière de TVA de 10 182 milliers d'euros. Ces rectifications proposées en matière de TVA ont été mises en recouvrement par avis du 10 octobre 2011. Par deux décisions en dates des 23 avril 2012 et 4 mai 2012, l'administration a rejeté la réclamation contentieuse de la Société. La Société a par suite contesté cette décision devant le tribunal administratif de Montreuil, par requête introduite devant cette juridiction en date du 20 juin 2012. Le tribunal administratif de Montreuil a accusé réception de cette requête par courrier en date du 21 juin 2012. Par courrier du 6 août 2012, le service de la DGE a mis la Société en demeure de payer les rappels de TVA notifiés, ce que la Société a contesté par courrier en réponse du 28 août 2012, dès lors que la réclamation de la Société était assortie d'une demande de sursis de paiement faisant obstacle à tout recouvrement des rappels notifiés. Par courrier du même jour (6 août 2012), le comptable de la DGE a informé la Société du fait qu'il avait requis une inscription du privilège du Trésor à son encontre en vue de garantir le montant de sa créance. Le service de recouvrement de la DGE a demandé la constitution de garanties à hauteur du montant des rappels de TVA contestés en droit d'une valeur de 6 215 milliers d'euros. 21 fonds de commerce ont été donnés en garantie.

Le tribunal administratif de Montreuil a finalement rendu, en date du 14 avril 2014, un jugement validant la position de la DVNI. Par suite, le service de recouvrement de la DGE a adressé à la Société, en date du 6 mai 2014, une mise en demeure de payer la somme totale de 9 725 milliers d'euros dans un délai de trente jours. Contestant toujours la position de la DVNI, la Société a alors entrepris simultanément plusieurs démarches en vue de préserver ses intérêts : (i) prise de contact, puis envoi d'un courrier au pôle de recouvrement forcé de la DGE en vue de solliciter des délais ; (ii) préparation et dépôt, en date du 6 juin 2014, d'une requête en appel du jugement du tribunal administratif de Montreuil devant la cour administrative d'appel de Versailles ; (iii) préparation et dépôt, en date du 6 juin 2014, d'une requête en référé-suspension devant le président de la cour administrative d'appel de Versailles en vue d'obtenir la suspension de l'exécution des rappels de TVA notifiés et mis en recouvrement par les services de la DVNI ; (iv) démarche auprès de la Cochef de Marseille en vue de solliciter un échéancier de règlement des rappels de TVA notifiés par la DVNI, dans l'attente de la décision de la cour administrative d'appel de Versailles.

La Société, après avis motivé de ses conseils, considère qu'elle dispose d'arguments solides lui permettant de trouver une issue favorable à ses intérêts. En conséquence, la sortie de ressources est incertaine et l'obligation ne peut être estimée de manière fiable. Il s'agit donc d'un passif éventuel et la Société n'a donc pas enregistré de provision au titre du redressement de TVA. La rectification en matière d'impôts sur les sociétés, qui est aussi contestée par la Société, serait, si elle était confirmée, sans incidence sur les comptes du Groupe compte tenu de l'existence de pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé.

Contrôle URSSAF

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Le 30 août 2012, elle a reçu une notification à laquelle elle a répondu par courrier en date du 26 septembre 2012. Le 16 octobre 2012, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 519 milliers d'euros. La Société a contesté 277 milliers d'euros de redressement dans un acte introductif d'instance et a réglé le solde des rappels non contestés.

Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
France	124 090	155 927
Export	25 209	88 619
TOTAL	149 299	244 546

Note 15 – Personnel

15.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

L'effectif moyen salarié est passé de 589 personnes au 31 mars 2013 à 525 personnes au 31 mars 2014, se répartissant de la manière suivante :

	Exercice clos le 31 mars 2014	Exercice clos le 31 mars 2013
Cadres	110	118
Employés	415	471
TOTAL	525	589

15.2 Rémunération des organes de direction et d'administration

À compter du 1^{er} janvier 2004, les membres du comité de direction ont été transférés de la société Avenir Telecom S.A. vers la société OXO, actionnaire de la Société. Leur prestation est désormais facturée dans le cadre d'un contrat de mise à disposition du personnel.

Le Conseil d'Administration de la Société est composé désormais des quatre membres constituant le comité de direction. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, le montant total des rémunérations enregistrées en charges des membres du Conseil d'Administration prise en charge par le Groupe Avenir Telecom se décompose comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Jetons de présence	435	435
Salaires et autres avantages à court terme	1 018	1 140
Paiement fondé sur des actions	38	38
Montant global des rémunérations de toutes natures allouées aux membres permanents du Comité de Direction présents au 31 mars 2013, soit 4 personnes	1 491	1 613
Dettes sur ces rémunérations	3 056	2 056

Les informations ci-dessus comprennent les rémunérations brutes totales y compris les avantages en nature directs et indirects alloués par la société OXO et refacturées à Avenir Telecom ainsi que celles allouées par Avenir Telecom et les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement. La charge des paiements fondés sur des actions est déterminée selon la norme comptable IFRS 2. Elle est comptabilisée seulement dans les comptes consolidés.

15.3 Engagements de retraite

La Société doit faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activité, selon les modalités d'ancienneté et de catégories professionnelles fixées par la convention collective.

La Société n'a pas constitué ou souscrit d'actif de couverture au titre de ses engagements de retraite.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur des engagements sont les suivantes :

Hypothèses	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Taux d'actualisation	2,74 %	3,75 %
Taux de revalorisation des salaires	4 %	4 %
Taux d'inflation	2 %	2 %
Âge de départ	Âge de départ : de 62 à 64 ans selon la catégorie (cadres, non-cadres) et la date de naissance (avant ou après le 1 ^{er} janvier 1955)	
Table de mortalité	Insee TD/TV 2004-08	

Note 16 – Impôts sur les résultats

16.1 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Le groupe fiscal dont Avenir Telecom est la société mère, a opté pour l'application du régime d'intégration fiscale. L'option prenait fin au terme du 5^e exercice suivant l'exercice de l'option, soit le 31 mars 2013, et a été renouvelée par tacite reconduction pour une période de cinq années, soit le 31 mars 2018.

La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt est calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale, les pertes et profits de l'intégration étant enregistrés chez Avenir Telecom. Elle ne prévoit aucune obligation de restitution des économies d'impôt réalisées aux filiales sous forme d'un versement de trésorerie.

Au 31 mars 2014, l'impôt sur les sociétés dû par la société Avenir Telecom en qualité de société mère est nul.

16.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Résultat avant Impôt</i>	<i>Impôt</i>	<i>Résultat après Impôt</i>
Résultat courant	(28 769)	5 422	(23 347)
Résultat exceptionnel	(385)	44	(341)
Effets de l'intégration fiscale	-	608	608
Actifs d'impôts non reconnus créés	-	(6 074)	(6 074)
Résultat comptable	(29 154)	-	(29 154)

16.3 Situation fiscale latente

Les impôts différés actifs et passifs au 31 mars 2014 calculés au taux applicable de 33 1/3 % s'analysent ainsi :

Impôts différés actifs (payés d'avance)	
Provisions pour risques	653
Provision sur filiales	12 189
Autres provisions	3 304
Contribution sociale de solidarité et taxes	106
Effort Construction	28
Ecart de conversion	-
Autres	-
Pertes fiscales	54 290
TOTAL	70 570
Impôts différés passifs (à payer)	Néant
TOTAL	70 570

16.4 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

En l'absence de provisions réglementées, l'incidence des évaluations fiscales dérogatoires est nulle.

Note 17 – Engagements hors bilan

Engagements financiers

En milliers d'euros	En faveur des filiales	En faveur des participations	En faveur des autres entreprises liées	En faveur des tiers	Total
Engagements donnés					
Loyers restant à courir sur baux	-	-	-	10 455	10 455
Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales	1 211	2 877	-	970	5 058
Dépôt en garantie de litiges en cours	-	-	-	800	800
TOTAL	1 211	2 877	-	12 225	16 313

Note 18 – Identification de la société consolidante

La société Avenir Telecom publie des comptes consolidés.

Note 19 – Éléments concernant les entreprises liées

Le tableau ci-dessous présente les éléments concernant les entreprises liées. Une entreprise est considérée comme liée lorsqu'elle est incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les entreprises sont consolidées par intégration globale lorsque la société mère a le contrôle exclusif.

Postes (en milliers d'euros)	Montants bruts	Provisions
Titres de participations	1 260	607
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	17 978	16 778
Créances Clients et comptes rattachés	9 408	7 520
Groupe et associés – Actif	51 542	42 286
Emprunt	20 491	-
Groupe et associés – Passif	85	-
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	352	-
Autres dettes	-	-
Autres produits financiers	531	-
Autres charges financières	191	-

Les montants ci-dessus comprennent notamment les filiales et participations détenues à plus de 50 % pour lesquelles une information spécifique est présentée en note 6.4 (hormis les filiales détenues à plus de 50 % qui, étant en liquidation, ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation).

Les autres filiales et participation figurant dans la note 6.4 et dont le pourcentage de détention est inférieur à 50 % ne sont pas consolidées par intégration globale et ne sont pas donc comprises dans l'information ci-dessus sur les parties liées.

Note 20 – Droits individuels à la formation

Le nombre d'heures acquis par les salariés dans le cadre du droit individuel à la formation s'élève à 43 278 heures.

Note 21 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se traduit par une perte de 385 milliers d'euros correspondant à une moins-value sur cession d'immobilisations incorporelles, corporelles et autres éléments d'actifs liés, suivant détail ci-dessous :

En milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (note 6.1)	(1 758)	(1 234)
Amortissements des immobilisations cédées (note 6.2)	681	562
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(1 077)	(672)
Valeur des autres éléments d'actifs liés aux cessions	(53)	(1)
Prix de vente	745	651
Plus ou moins-value	(385)	(22)

Note 22 – Événement post-clôture

Le 9 avril 2014, du fait de la levée des conditions suspensives prévues au protocole intervenu avec les banques, les dettes financières ont été reclassées en dettes financières non courantes pour un montant de 30 120 milliers d'euros (note 4.1).